

CONSEIL DE FACULTE DU 22 JANVIER 2026

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Anaïs Bohuon, Thomas Deroche, Isabelle Siegler, Carole Castanier, Julie Etcheverry-Bournat, Anne Schmitt, Caroline Teulier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Luna Leroy, Lucien Daubresse, Lucie Bornachot, Catherine Séméria.

Conseillers représentés :

Bastien Berret, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Gaëlle Giraudier.

Invités :

Sébastien Kaiser, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann.

Christopher Hautbois accueille les nouveaux membres du conseil de la Faculté, suite à l'élection des représentants des usagers qui s'est tenue les 24, 25 et 26 novembre dernier.

1/ Approbation du CR du Conseil du 20 octobre 2025 (Annexe 1)

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2/ Demande de subvention AS STAPS (Annexe 2 et 3)

Christopher H. rappelle que la Faculté des Sciences du Sport reçoit tous les ans des demandes de subvention de la part de structures qui sollicitent un soutien financier pour une action ponctuelle ou pour une politique sportive à l'année.

Sébastien Kaiser, président de l'AS STAPS, demande comme tous les ans une subvention pour le fonctionnement de l'association.

Il rappelle que l'AS STAPS est une association qui regroupe entre 550 et 600 étudiants de la Faculté des Sciences du Sport qui s'inscrivent à des championnats régionaux mais aussi des équipes inter-composantes. L'AS STAPS est une section de l'ASUPS (Association Sportive de l'Université Paris-Saclay) qui regroupe plusieurs sections et qui compte plus de 1000 licenciés sur toute l'université.

L'AS STAPS est affiliée à la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) pour organiser les compétitions avec l'obligation pour les étudiants de prendre une licence. Le coût de la cotisation pour chaque licencié est de 40 euros et 37,20 euros sont versés à la FFSU.

L'AS STAPS contribue au rayonnement de l'Université et communique les résultats à la F2S : les équipes et athlètes représentent la composante et l'Université Paris-Saclay au sein des compétitions FFSU dans les championnats de la Ligue Ile de France et lors des Championnats de France Universitaires (CFU). Les podiums sont nombreux et les résultats sportifs excellents.

La subvention demandée permet de prendre en charge des frais de déplacements et d'hébergements lors des phases finales des Championnats de France Universitaires (CFU). Chaque année, entre 10 et 15 sports différents sont représentés aux CFU. Ce chiffre est en augmentation depuis le regroupement en ASUPS, et avec les « nouveaux » sports comme l'escrime, le karaté, le ski...

Le trésorier est Yann Imine, Marion Gallas est la secrétaire, Sébastien Kaiser en est le président

Le fonctionnement de l'AS STAPS est abordé lors des réunions et conseils des APSA, avec l'ensemble des collègues intervenant dans le cadre de cette AS et de la FFSU.

L'année dernière, l'association, a bénéficié d'une aide à la prise des licences, dans le cadre de l'appel à projets CVEC qui concernait tous les étudiants de la composante. Cette aide de 20€ par licence a été remise en cause cette année entraînant une augmentation du prix de la licence qui est passée de 20€ à 40€.

Carole Castanier a du mal à comprendre la raison pour laquelle les étudiants des autres AS de l'Université ne payent que 20€ ?

Christopher H. s'interroge sur la raison pour laquelle des étudiants appartenant à un même établissement payent un montant différent. Le sujet sera à discuter dans le cadre du prochain Conseil des sports.

Nathalie Jacob-Righini précise que l'AS STAPS peut être considérée comme une section de l'ASUPS d'un point de vue fonctionnel et organisationnel et en lien avec la FFSU mais pas d'un point de vue juridique. Ce sont deux associations différentes avec des statuts et des présidents différents, des numéros de SIRET et de SIREN distincts.

La demande de subvention qui va être présentée au CA puisque supérieure à 10 000 euros, est demandée pour l'AS STAPS.

Sébastien K. présente le rapport financier de l'association afin d'éclairer la décision des membres du conseil. La subvention demandée aujourd'hui permettrait d'envisager l'organisation logistique des championnats à venir au printemps et au début de l'été.

Il souligne que l'AS STAPS continue à engager beaucoup d'équipe et a toujours de très bons résultats. L'image sportive de l'Université Paris-Saclay et des résultats compétitifs sont en grande partie apportés par les STAPS.

Luna Leroy constate que les frais liés aux compétitions représentent un investissement financier important de la part des étudiants, souvent difficilement supportable. Sans un soutien institutionnel, elle pense que nombre d'entre eux ne pourrait pas assumer ces coûts ce qui pourrait freiner l'engagement en compétition. Sachant que cela contribue activement au rayonnement de l'Université, il lui semble important que les étudiants soient aidés par l'intermédiaire de cette subvention.

Sébastien K. complète en expliquant que certains enseignants ont créé leurs propres associations par disciplines sportives, prises en charge par des étudiants, afin de les aider encore d'avantage pour réduire les frais notamment de déplacement.

Christopher H. rappelle que des discussions sont toujours en cours avec le Président de l'Université, lui-même ancien sportif de haut niveau et très sensible à cette question, afin de développer une véritable Politique Sportive à l'échelle de l'établissement.

Dans ces échanges, le Président voit le sport au sein de l'Université comme un levier de meilleure santé des étudiants et des personnels mais également de rayonnement.

Le conseil de la F2S accueille toujours cette demande de subvention de l'AS STAPS, destinée à aider financièrement les étudiants, avec bienveillance.

Thomas Deroche explique que le financement dans le cadre de projets CVEC peut profiter à des projets récurrents. Il encourage le SUAPS à ne pas abandonner l'idée de renouveler la demande de subvention tous les ans. Une aide à la première prise de licence pourrait être systématisée.

Christopher H. rappelle que l'AS STAPS a une structure et une gouvernance propre, distincte de la F2S qui a des missions de formation et de recherche. Néanmoins, ces deux structures ont en commun l'objet sportif. Une des raisons pour lesquelles le conseil a répondu favorablement à ces demandes de subvention, c'est qu'il est important pour la composante F2S de soutenir l'engagement associatif des étudiants qui fait partie d'une certaine manière de leur volet de formation.

Pour sa part, il est favorable à ce que le conseil soutienne également l'AS STAPS cette année dans le cadre de l'accompagnement de l'engagement associatif des étudiants.

Après échanges avec les membres du Conseil, la demande de subvention AS STAPS de 13000 € versée par la composante est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.

Cette demande doit désormais faire l'objet d'un vote lors du CA de mars 2026.

3/ Présentation de la nouvelle offre de formation de la F2S 2026-2031

Julie Etcheverry explique que la composante est dans la dernière phase de la transformation des maquettes qui devaient être rendues pour le 14 novembre dernier.

Toute l'offre de formation, en terme de coût, a été votée lors de la dernière CFVU. Les maquettes n'ont pas encore été votées par les composantes de l'université sachant qu'elles peuvent être modifiées à la marge entre janvier et février.

Tous les projets de maquettes (extractions Copernic) ont été déposées sur Teams F2S Offre de formation. Elle précise que pour les Licences, les heures étudiantes doivent être comprises entre 1500h et 1800h comprenant les stages alors que pour les Masters il y a un volume pour les Masters 1 et un volume pour les Masters 2 dans lesquels ne sont pas compris les stages.

Les coûts sont calculés en fonction du nombre de groupes prévus.

La réforme du professorat, soit pour le 1er degré professeur des écoles soit pour le 2d degré, est en cours mais en même temps complètement suspendu étant corrélée au vote du budget de l'Etat. Cette situation est très inconfortable pour les enseignants mais surtout pour les étudiants de L3, M1 et M2 qui ne savent pas quel concours ils vont passer en mars 2026.

Il est indiqué sur le tableau, des formations qui vont fermer à la rentrée 2026 (le master MEEF va fermer dans le temps de la réforme pour devenir un Master M2E) et d'autres qui vont ouvrir (en septembre 2026, ouverture de la 1^{ère} année de la licence professeur des écoles puis l'année d'après de la 2^e année et l'année suivante de la 3^e).

En juillet dernier, il a été demandé par la composante un volume horaire de 28077,5 heures pour assumer l'ensemble des formations en Licence, Master et Doctorat. L'ouverture de la Licence professeur des écoles n'était à ce moment-là pas demandée puisqu'il était souhaité de conserver la L3, licence suspendue dans laquelle les étudiants de Science et de STAPS pouvaient entrer pour présenter le concours des écoles.

Entre temps, le Rectorat a demandé à l'Université d'ouvrir cette licence en 1^{ère} année, co-portée par la Faculté de Sciences et la F2S.

Quoi qu'il soit, un Master 1 SSEP qui conduit à la préparation du concours de l'agrégation en EPS, va ouvrir dès la rentrée

Thomas D. s'interroge quant à l'inscription des stages dans les maquettes de Licence.

Julie E. explique la distinction entre les « heures présentes étudiants » et le coût formation. Elle souligne que le potentiel d'heure en formation Licence à l'Université Paris-Saclay est plus élevé que dans nombre d'autres universités. Le stage et les projets de suivi et d'analyse de stage ont une meilleure reconnaissance en tant que compétence puisque visibles et quantifiés dans la formation.

Luna L., après concertation avec d'autres étudiants, voit une démarche d'amélioration et de progression à travers cette reconstruction des maquettes. Cependant, et bien que ne maîtrisant pas l'ensemble des modalités liées à ce travail, une conception réalisée sans leur concertation peut parfois omettre certains paramètres ou retours constructifs issus de leur propre expérience. Elle demande s'il pourrait être envisagé une co-construction des maquettes, sachant qu'un grand nombre d'étudiants serait ravie d'aider dans la mesure du possible.

Julie E. explique que les étudiants ne sont pas invités aux réunions dans lesquelles les décisions sont prises mais sont représentés à travers tous les questionnaires d'évaluation des enseignements qui sont pourtant très peu renseignés par les étudiants. Il existe de nombreuses voies possibles pour faire remonter des éléments d'observation et d'amélioration des formations (conseils de perfectionnement, commissions pédagogiques dans lesquelles il est possible de rencontrer les délégués...). Elle est d'accord pour réfléchir à un nouveau moyen pour faciliter ces remontées et mieux entendre les remarques.

4/ Point cadre institutionnel F2S (Annexe 2)

Christopher H. souhaite rappeler qu'au niveau de la F2S, un travail important a été envisagé depuis longtemps sur une réflexion par rapport au cadre institutionnel. Lors du dernier conseil, les statuts du SUAPS ont été votés. Comme indiqué précédemment, le circuit se poursuit avec un passage en Commission des statuts, passage en CSAE puis en CA. La DAJI de l'Université a réexaminé le texte et a relevé un problème qui n'avait pas été vu auparavant. Toutes les parties prenantes sont d'accord sur le principe pour résoudre la question. L'écriture des statuts est en train d'être finalisée et le projet sera à nouveau présenté au Conseil de Faculté. Un travail sur le règlement intérieur du SUAPS sera à faire également et la F2S y sera incluse de façon à être vigilant sur un certain nombre de points qui doivent être conformes à la philosophie évoquée lors de l'étude des statuts.

Christopher H. précise que le point soulevé par la DAJI concerne « la voix délibérative du directeur du SUAPS » qui apparaît dans les statuts qui ont été votés lors du dernier conseil alors que le code de l'éducation précise que dans le cas d'un conseil des sports, ce n'est pas le cas. Ce point va être mis en conformité tout en maintenant un équilibre des forces en présence.

Un groupe de travail « Cadre institutionnel » a été créé, ouvert à tous. Il a commencé à réfléchir sur la mise à jour des statuts de la F2S. Ce document principal encadre le fonctionnement de la composante, rappelle ses

missions, la constitution du conseil... Le texte date de 2019 et doit être réactualisé. Suite à cela, un travail sur le RI de la composante doit également être effectué datant de 2007.

Christopher H. rappelle qu'un travail colossal est fait également au niveau de l'Université par rapport à la sortie de l'expérimentation vers un statut de Grand Etablissement. Une étape importante va avoir lieu avec la visite de l'HCERES fin février. Des délégataires vont tout examiner pendant 3 jours, le plan stratégique, les projets de statuts, les textes de cadrages... Les membres de la gouvernance seront auditionnés, les directions des services centraux, les directeurs de composantes, les présidents de UMA... Christopher H. sera auditionné avec l'ensemble des doyens d'UFR. Suite aux 100 entretiens qui sont programmés, l'HCERES rendra un avis qui pourra prendre 3 formes : « oui vous êtes prêts et en phase », « non vous n'êtes pas prêts », « oui presque ».

L'HCERES a envoyé un courrier précisant la composition du comité d'expert.

L'objectif en 2026 est la publication d'un arrêté proclamant le statut de Grand Etablissement pour l'Université Paris-Saclay, que la phase transitoire d'Etablissement transitoire soit terminée afin que l'université puisse fonctionner tel que les nouveaux statuts le prévoient.

5/ Point d'information budget F2S (Annexe 2)

Christopher H. rappelle le contexte national qui a des répercussions sur le fonctionnement budgétaire de l'établissement.

Nadine Petrilli fait le point sur les dernières informations qui ont été transmises par l'Université.

Le budget de l'Etat n'étant pas voté, l'établissement applique le principe de « service voté ». Peuvent être engagés dans la limite du budget ouvert mi-janvier, uniquement les dépenses et besoins obligatoires. Une fois le budget de l'état voté, l'Université devra attendre de connaître sa dotation de fonctionnement. Toute dépense engagée aujourd'hui devra être fortement justifiée. Un nouvel outil qui s'incrémente dans SIFAC a pour répercussion que, tous les jours, l'ensemble des informations du budget sont remontées à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui gère les budgets.

Nathalie JR précise que cette situation se cumule avec la note émanant de l'Etat, concernant la limitation des dépenses de communication diffusée en fin d'année dernière et qui, quel que soit le budget voté, impactera le fonctionnement d'une manière générale.

Christopher H. demande que chacun soit vigilant. Tout le monde doit être attentif à bien circonscrire les dépenses à ce qui est obligatoire, indispensable en se tournant vers les missions de l'enseignement supérieur que sont la formation et la recherche.

A la demande de Patricia Durand, il est noté que le travail autour des fiches de responsabilités doit être poursuivi afin qu'elles soient portées à la connaissance de l'ensemble des personnels avant la rentrée prochaine.

Le prochain conseil de la faculté aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 14h30.

La séance est levée à 11h